

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MERCREDI 13 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize septembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Marignac-Lasclares, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Anicet AGBOTON, Maire.

Présents : Anicet AGBOTON, Sophie BEAUNE, Hélène CHOMETTE, Franck COMPAN, Pierre-Jean DE MORGAN, Christophe DOUSSIN, Vanessa SEVEL, Joël TOURNIER

Absents excusés : Gérard CAPBLANQUET, Aurélie GOSSET, Gaël TOUYA

Monsieur Gérard CAPBLANQUET a donné procuration à Monsieur Christophe DOUSSIN.

Date de la convocation : 07/09/2023

Secrétaire de séance : Pierre-Jean DE MORGAN

Ordre du Jour :

- 1 – Adoption des procès-verbaux des conseils municipaux de juin et juillet 2023
- 2 – Attribution du lot n°6 bis du marché de construction de la maison de santé pluridisciplinaire
- 3 – Examen et adoption du règlement d'attribution des subventions
- 4 – Examen et attribution des subventions aux associations – budget 2023
- 5 – Renouvellement des contrats de travail des agents municipaux
- 6 – Renouvellement de la convention Air Soft
- 7 - Informations diverses (Compte rendu d'activité du SDEHG, virement de crédits pour avances aux entreprises, collecte des déchets et entretien du cimetière collecte des déchets de la salle des fêtes, renouvellement des chaises de la salle des fêtes, projet de plantation Terrefort du Barrail, participation à la semaine européenne de réduction des déchets, changement de la porte de l'atelier municipal)
- 8 – Questions diverses

1 – Adoption des procès-verbaux des conseils municipaux de juin et juillet 2023 :

L'ensemble des conseillers municipaux adoptent à l'unanimité les procès-verbaux des deux dernières séances.

2 – Attribution du lot n°6 bis du marché de construction de la maison de santé pluridisciplinaire :

Monsieur le Maire rappelle que, lors de la séance du conseil municipal en date du 1^{er} juin 2023, le lot 6 Bis « Bardage-Habillage bois extérieur » avait été attribué à l'entreprise « Tranchard Peuch » pour un montant HT de 12 100 €.

Cette entreprise n'a pas répondu à la demande de communication de ses attestations de régularité fiscale et sociale : son offre est donc irrégulière. Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante d'attribuer le lot 6 Bis à l'entreprise « ADB Batitoît », pour un montant HT de 12 000 €.

Après discussion, les conseillers municipaux décident :

- de retenir la proposition de l'entreprise « ADB Batitoit » pour le lot n°6 bis, « Bardage-Habillage bois extérieur », pour un montant HT de 12 000 € ;
- de charger Monsieur le Maire de procéder à la notification d'attribution du marché à l'entreprise retenue et aux notifications de rejet d'offres ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document administratif pour réaliser le projet.

Délibération n°24-23

3 – Examen et adoption du règlement d'attribution des subventions :

Monsieur le Maire présente en séance le projet de règlement d'attribution de subventions communales aux associations ; ce projet a été établi par la commission communale, réunie en plusieurs sessions.

L'ensemble des conseillers municipaux précisent quelques points et Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'adopter ce règlement interne d'attribution de subventions aux associations.

Après discussion, les conseillers municipaux décident d'adopter le règlement tel que défini.

Délibération n°25-23

4 – Examen et attribution des subventions aux associations – budget 2023 :

Suite à l'adoption du règlement d'attribution de subventions communales, Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de fixer les subventions communales pour l'année 2023.

Ainsi sont attribuées et votées les subventions suivantes :

Association	Demande	Attribution	Evènement
Foyer rural	500	500	Jeux à la Louge
	300	300	Frais de gestion courante
Comité des fêtes	3 100	3 100	Fête locale
	300	300	Frais de gestion courante
Clarijazz	500	500	
ACCA chasse	300	300	Frais de gestion courante
Pompiers	80	80	Frais de gestion courante
Basket	450	450	Frais de gestion courante
ADAMA	100	0	
Rugby	500	45	1 adhérent
Ecoles			
- Le Fousseret maternelle	80	80	Coopérative
- Le Fousseret primaire	220	220	Coopérative
- Lafitte	40	40	Coopérative
- Collège	760	760	Coopérative

Soit un total de 6 675€, inscrit au budget 2023

Délibération n°26-23

5 – Renouvellement des contrats de travail des agents municipaux :

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que les deux contrats des agents non titulaires arrivent à échéance le 30 septembre 2023.

Il propose à l'assemblée de renouveler ces contrats pour accroissement saisonnier d'activité, d'une durée de 6 mois.

Après discussion, les conseillers municipaux décident de donner un avis favorable au renouvellement des contrats de non titulaires pour accroissement saisonnier d'activité, d'une durée de 6 mois.

Délibération n°27-23

6 – Renouvellement de la convention Air Soft :

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de renouveler, pour une durée d'une année, la convention de prêt à usage qui lie la commune à l'association Air Soft.

Après discussion, les conseillers municipaux décident de donner un avis favorable, 8 voix pour, 1 voix contre, à la reconduction de ladite convention.

7 - Informations diverses :

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que :

* le rapport d'activité du SDEHG 2022 est disponible en version papier et en version dématérialisée sur le site.

*un virement de crédit, du chapitre 21 au chapitre 23, d'un montant de 36 360 €, a été effectué au budget 2023 afin de régler les avances sur travaux de la maison de santé aux entreprises ayant fait la demande.

*l'entretien du cimetière et la collecte des déchets seront désormais effectués par l'agent communal.

*afin de collecter les déchets de la salle des fêtes, il est nécessaire de changer le container car trop petit.

*un renouvellement des chaises de la salle des fêtes est nécessaire ; l'ensemble des conseillers examine les propositions et décide de commander des chaises pliantes.

*le projet de plantation Terrefort du Barrail : l'association « Arbres et paysages d'antan » a élaboré un projet de plantation sur un an. Après discussion, le projet est repoussé à plus tard.

*la participation à la semaine européenne de réduction des déchets remplace « la journée nature », précédemment organisée par la communauté de communes.

*le changement de la porte de l'atelier municipal est nécessaire car trop vétuste ; un devis sera demandé à un menuisier.

8 – Questions diverses :

Il est soulevé le problème de circulation de véhicules sur les chemins communaux qui desserviront la future maison de santé ; il est prévu de baliser la desserte d'accès à la maison de santé par les routes départementales.

Certains nids de poule ont été récemment rebouchés mais pas tous ; une discussion est menée et Monsieur le Maire prendra contact avec le service de la voirie à la communauté de communes.

Toutes les questions soumises à l'ordre du jour étant débattues,

La séance est levée à 22h40

Pour copie conforme

Le Maire,
Anicet AGBOTON

Le secrétaire de séance
Pierre-Jean DE MORGAN